

**ANNEXE II**

**Règlement d'examen**

LISTE DES DOMAINES

❶ Domaine professionnel

❷ Domaines généraux :

- Expression française ;
- Mathématiques ;
- Vie sociale et professionnelle ;
- Education physique et sportive.

REGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ Option A : Produits alimentaires
--

INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unités	Coef.	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance - candidats libres	Durée de l'épreuve ponctuelle
-----------------------	--------	-------	---	--	-------------------------------

DOMAINE PROFESSIONNEL

EP1 – Pratique de la vente et des services liés	U 1	8	CCF	Ponctuelle pratique et orale	30 min
EP2A – Travaux professionnels liés au suivi des produits alimentaires et à l'hygiène	U 2A	6	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 H 30
EP3 – Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	U 3	2	CCF	Ponctuelle écrite	40 min

DOMAINES GÉNÉRAUX

EG1 – Expression française	U 4	3	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	2 H
EG2 – Mathématiques	U 5	2	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 H
EG3 – Vie sociale et professionnelle	U 6	1	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 H
EG4 – Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF	ponctuelle	
Épreuve facultative de langue vivante étrangère *			Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min

(\* )Ne sont autorisées que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

## CAP Employé de vente spécialisé

### LISTE DES DOMAINES

❶ Domaine professionnel

❷ Domaines généraux :

- Expression française ;
- Mathématiques;
- Vie sociale et professionnelle ;
- Education physique et sportive.

### REGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ Option B : Produits d'équipement courant
--

INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unités	Coef.	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance - candidats libres	Durée de l'épreuve ponctuelle
-----------------------	--------	-------	---	---	-------------------------------

### DOMAINE PROFESSIONNEL

EP1 – Pratique de la vente et des services liés	U 1	8	CCF	Ponctuelle pratique et orale	30 min
EP2B – Pratique de la gestion d'un assortiment	U 2B	6	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 H
EP3 – Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	U 3	2	CCF	Ponctuelle écrite	40 min

### DOMAINES GÉNÉRAUX

EG1 – Expression française	U 4	3	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	2 H
EG2 – Mathématiques	U 5	2	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1H
EG3 – Vie sociale et professionnelle	U 6	1	Ponctuelle écrite	Ponctuelle écrite	1 H
EG4 – Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF	ponctuelle	
<i>Épreuve facultative de langue vivante étrangère</i>			Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min

(\*) Ne sont autorisées que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.